

Texte du discours de la conférence de presse TravailSuisse

Échec des négociations sur le salaire minimum dans l'hôtellerie-restauration – les associations de travailleurs saisissent le tribunal arbitral

Dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, les négociations relatives à l'adaptation des salaires minimaux se déroulent entre avril et juin. Malgré une année 2023 excellente sur le plan économique et des perspectives extrêmement positives pour 2024, les organisations d'employeurs ne sont pas prêtes à relever les salaires minimaux à un niveau équitable. Les négociations se sont donc soldées par un échec. Nous saisissons le tribunal arbitral.

2023 a été une année record pour la branche : jamais l'hôtellerie suisse n'avait enregistré un nombre de nuitées aussi élevé. Selon le Centre de recherches conjoncturelles, les établissements d'hôtellerie-restauration aussi sont optimistes : plus d'une entreprise sur trois enregistre une augmentation de la demande par rapport au même trimestre de l'année précédente, et 40% des entreprises signalent une progression du volume des ventes au cours de la même période. Dans l'hôtellerie-restauration, la situation des affaires est jugée majoritairement satisfaisante ou réjouissante : près de la moitié des entreprises se disent satisfaites. Environ 29% des établissements jugent la situation bonne, seulement 21% d'entre eux la considèrent mauvaise. L'emploi continue de progresser et de nouveaux postes sont créés. L'hôtellerie-restauration se porte très bien sur le plan économique, elle a retrouvé depuis longtemps le niveau d'avant la pandémie.

Le premier semestre 2024 a également été positif, et les prévisions pour le second semestre 2024 sont excellentes. Plus de la moitié des entreprises d'hôtellerie-restauration tablent sur des prix de vente stables, tandis que 41,1% d'entre elles prévoient une augmentation. La plupart des établissements d'hébergement s'attendent à une hausse de la demande. Globalement, la branche porte un regard positif sur les six prochains mois : 34,6% des établissements tablent sur une progression des activités, seuls 13,2% sur une dégradation. Tout semble indiquer que le record de l'année 2023 sera battu en 2024.

Mais tout le monde ne profite pas de cette situation positive : de nombreux employé/es se situent au niveau du salaire minimum. Or, celui-ci, d'un montant de 3'666.00 CHF sur 13 mois, est très bas. En outre, de nombreux employés sont confrontés à une baisse de leur pouvoir d'achat depuis plusieurs années. Le renchérissement des primes d'assurance maladie et les augmentations des loyers sont un problème dans toute la Suisse. Selon l'Office fédéral de la Statistique, les salaires réels diminuent de manière constante depuis 2017 dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Certes, un ajustement des salaires minimum par rapport à l'inflation a été obtenu ces dernières années. Cependant, les personnes qui perçoivent plus que le salaire minimum n'ont en général bénéficié d'aucune augmentation, alors même que les employeurs se plaignent haut et fort du manque de personnel qualifié.

Malgré la situation positive de l'économie, malgré la pénurie de personnel, le manque de relève et les problèmes d'attractivité et d'image dans l'hôtellerie-restauration, les organisations d'employeurs, au premier rang desquelles GastroSuisse, ne sont pas prêtes à verser à tous les salarié/es de la branche un salaire suffisant pour vivre et à relever en conséquence les salaires minimaux. Avec l'échec des négociations sur le minimum salarial, les organisations d'employeurs ont perdu une nouvelle fois l'occasion de lancer un signal positif aux employé/es ainsi qu'à la relève. En juin 2022, GastroSuisse,

dans son « plan en 5 points contre la pénurie de personnel qualifié », évoquait le développement de modèles de rémunération modernes. Ce qui ne s'est pas encore traduit dans les faits.

Compte tenu de ce refus de compromis, le tribunal arbitral est désormais saisi pour fixer les salaires minimaux dans l'hôtellerie-restauration suisse.

Informations complémentaires :

Roger Lang, tél. 041 418 22 38 ; 079 716 79 64

Responsable droit – politique sociale - campagnes Hotel & Gastro Union

roger.lang@hotelgastrounion.ch